



# Bilan des opérations de surveillance et de contrôle

## MALADIE DÉBILITANTE CHRONIQUE

---

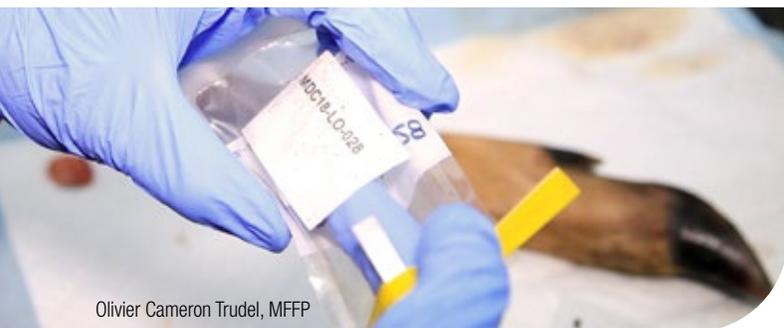
2021

À la suite de la découverte, en 2018, de 11 cas de maladie débilitante chronique (MDC) dans un élevage de cerfs rouges dans la région des Laurentides, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place des mesures afin de protéger le cheptel de cervidés sauvages et poursuit ses interventions afin de réduire le risque d'établissement de cette maladie dans la faune.

Les objectifs de ces mesures sont :

- d'effectuer une surveillance de la maladie afin de détecter rapidement toute émergence de celle-ci en milieu naturel, pendant qu'il est encore possible d'intervenir;
- de maintenir, temporairement, des densités faibles de cerfs dans le secteur où la maladie a été détectée afin de réduire les contacts entre les animaux sauvages et ainsi limiter la transmission de la maladie si un animal infecté se trouve en milieu naturel;
- d'éviter de propager la maladie dans d'autres secteurs de la province.

À ce jour, aucun cas de MDC n'a été détecté chez les cervidés sauvages. Bien que ces résultats soient encourageants, il est trop tôt pour conclure que la maladie ne circule pas dans la faune sauvage, puisque : 1) il est très difficile de détecter la MDC lorsque peu de cerfs sont contaminés et 2) les tests effectués ne parviennent généralement pas à détecter la maladie chez les animaux infectés depuis moins de 12 mois. Les résultats des analyses réalisées depuis 2018 indiquent cependant que si la maladie se trouve dans la faune, elle touche peu d'animaux et peut encore être éliminée.



Olivier Cameron Trudel, MFFP

## Maladie débilitante chronique des cervidés

La MDC est une maladie contagieuse chez les cervidés qui provoque une dégénérescence mortelle du système nerveux central.

Aucun traitement ni vaccin n'est actuellement disponible pour lutter contre cette maladie.

À l'heure actuelle, aucune preuve scientifique n'indique que la MDC puisse se transmettre aux humains.

Lorsqu'elle est bien établie dans les populations de cervidés sauvages, la MDC est impossible à éliminer.

À long terme, si la maladie n'est pas contrôlée, elle pourrait mener à une baisse importante et irréversible des populations de cervidés sauvages.

## Résultats de la surveillance en 2021

**Aucun cas positif**

**4 407 cervidés sauvages analysés**

- 577 cerfs et 22 orignaux dans la zone de surveillance rehaussée (ZSR)
- 3 793 cerfs et 15 orignaux ailleurs au Québec

## Rappel des mesures mises en place

Tous les animaux de l'élevage contaminé ont été abattus en 2018, par ordonnance de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Certaines portions de l'élevage ont été décontaminées en 2020, conformément aux exigences de l'ACIA.

Depuis la découverte des cas de MDC, les mesures réglementaires suivantes s'appliquent, afin d'éviter toute propagation de la maladie dans d'autres secteurs du Québec :

- certaines pièces anatomiques de cervidés abattus dans un rayon de 45 km de l'élevage touché ne doivent pas être transportées à l'extérieur de ce rayon;
- il est interdit de déplacer un cervidé gardé en captivité dans un rayon de 100 km de l'élevage touché.

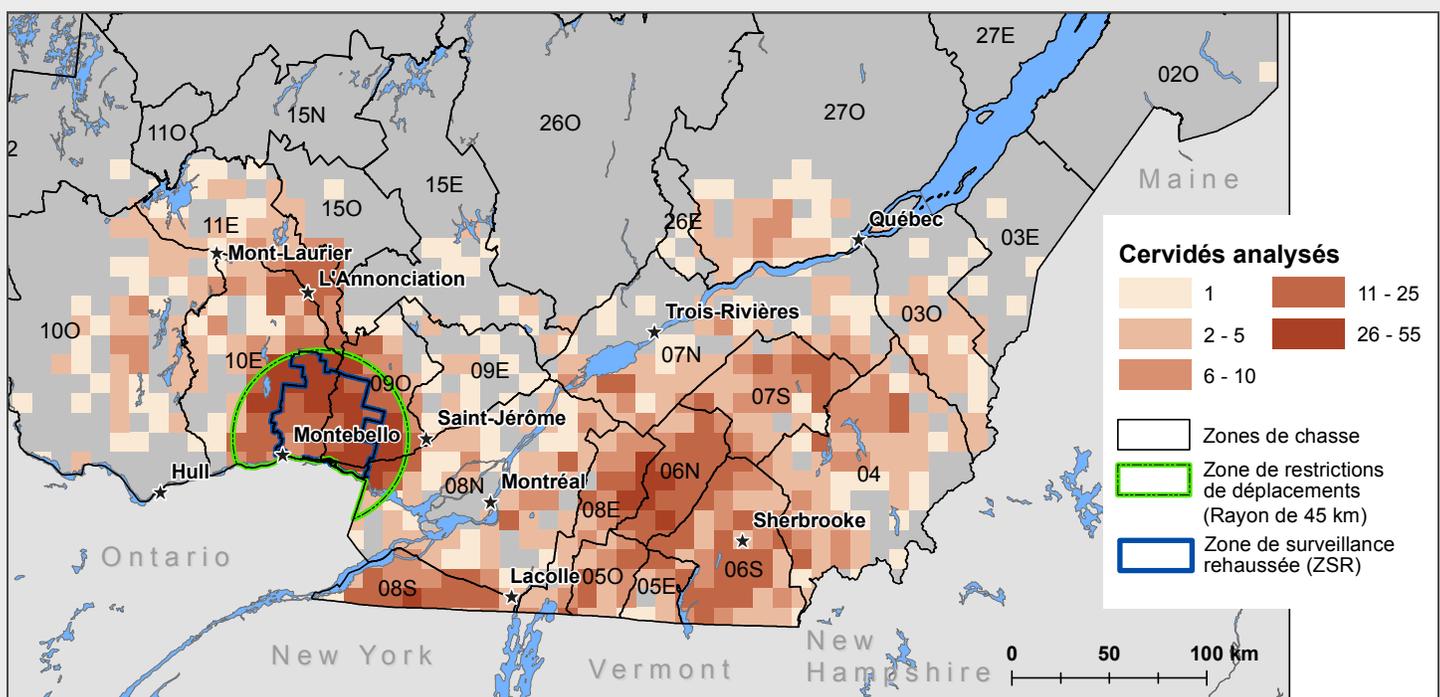
Ces restrictions demeureront en vigueur au moins jusqu'en 2023 inclusivement.

## Faits saillants

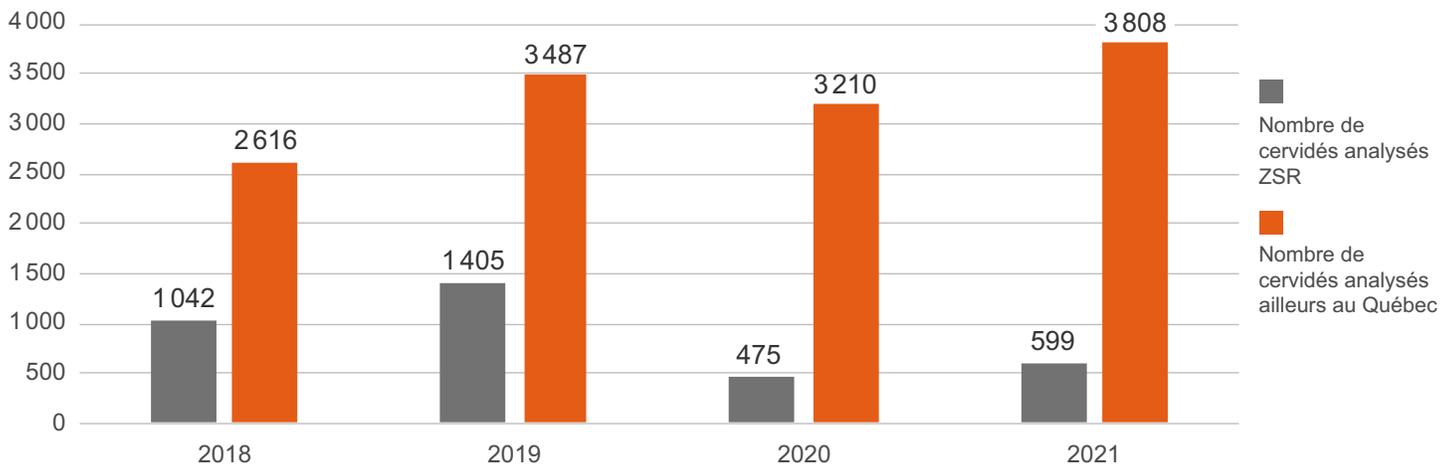
- Quatre cents (400) permis de cerfs sans bois ont été délivrés dans les portions des zones de chasse 9 Ouest et 10 Est incluses dans la zone de surveillance rehaussée (ZSR), afin d'y maintenir de faibles densités de cerfs et d'obtenir un nombre suffisant d'échantillons pour réaliser une surveillance efficace dans ce secteur.
- Tous les chasseurs et chasseuses ayant récolté un cerf de Virginie ou un orignal âgé de plus de 12 mois, dans un rayon de 45 km du lieu où des cas de MDC ont été détectés en 2018, étaient dans l'obligation de faire analyser leur gibier. Pour ce faire, ils devaient se présenter à une des stations d'enregistrement ciblées se trouvant dans le rayon de 45 km afin que le personnel du MFFP effectue les prélèvements requis. Les résultats des analyses ont été rendus disponibles en ligne dans les semaines suivant le prélèvement.
- Cette année encore, la participation d'une soixantaine de boucheries a permis la collecte de 2 918 échantillons de cerfs de Virginie récoltés à la chasse au Québec, à l'extérieur du rayon de 45 km.
- Depuis la détection de la maladie, le Ministère a analysé plus de 16 600 cervidés sauvages dans la province, de 2018 à 2021, dont près de 3 500 dans la ZSR.
- Aucun cas de MDC n'a été détecté chez les cervidés sauvages analysés en 2021.



- Puisque certaines portions de l'élevage contaminé n'ont pas été décontaminées lors des travaux de l'ACIA en 2020, une analyse environnementale a été réalisée afin d'établir les scénarios permettant de réduire les risques de contamination de la faune.



Localisation et nombre de cervidés analysés pour la MDC au Québec en 2021.



Nombre de cervidés analysés pour la MDC, par année, dans la ZSR ainsi que dans le reste de la province, de 2018 à 2021

## Interventions du MFFP

Des mesures particulières ont été déployées rapidement et massivement par le MFFP dès la confirmation du premier cas en 2018 afin de vérifier si la maladie était déjà établie dans la faune et, le cas échéant, d'éviter sa propagation dans le reste de la province. Heureusement, les données de surveillance recueillies à ce jour indiquent que la maladie n'est pas établie.

Dans les provinces et les États où la maladie est établie, des baisses importantes et irréversibles des populations de cervidés sont constatées, entraînant des conséquences sur les activités de chasse et les retombées économiques qui y sont associées. C'est pourquoi, encore en 2021, des mesures ont été déployées par le MFFP afin de réduire au maximum le risque d'établissement dans les populations de cervidés sauvages.

Dans les années à venir, le MFFP poursuivra ses interventions de prévention et de surveillance de la MDC. Les efforts de surveillance rehaussée doivent être maintenus pour maximiser les possibilités de détecter la maladie dans la faune et d'intervenir rapidement si un animal infecté est trouvé. Ces interventions reposent notamment sur l'analyse d'un nombre important de cerfs de Virginie et sur le maintien, grâce aux modalités de chasse, de faibles densités de cerfs dans le secteur où des cas de MDC ont été découverts dans un élevage en 2018.



Renseignez-vous sur les modalités et les restrictions qui s'appliquent à votre territoire de chasse.

Pour connaître tous les détails :

[Québec.ca/maladiecervides](https://Quebec.ca/maladiecervides)